

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017

Étaient présents: M. SCHOETTL MAIRE, MRS TALFUMIERE, LECLERCQ, ADJOINTS,  
MESSIEURS PANIGADA, LABURTHE, MATEESCU,

MESDAMES, ALAZARD, BOUCHER, REVERET, FICAT, FARDEAU, GAUTHIER,  
WEIGNEZ, POUPART

Absent: MR GOUALIN

La séance est ouverte à 20 h 45 heures

Secrétaire de séance : Mme FICAT

## **Lecture du compte-rendu du conseil du 17 janvier 2017**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

### **URBANISME**

**Déclaration Préalable de travaux** → Mr PATER à la Brosse a obtenu un accord pour la transformation de son cellier en garage.

**DP**→ Mr HUGUENIN à la Brosse à obtenu un accord pour le remplacement de portes et fenêtres.

**DP**→ Mr CORRE à la Brosse un eu un incomplet pour la transformation de son garage en chambre.

**DP**→ Mr JARDIN au bourg a obtenu un accord pour le remplacement des huisseries et pose des châssis de toit.

**DP**→ Mr LERICHE à la Brosse a obtenu un accord pour la réfection de son toit en chaume.

**DP**→ Mr CHAPSON au bourg a eu un incomplet pour le remplacement de portes et de fenêtres.

**Permis de construire** accordé à Mr DOMINGUES MONTEIRO à la Brosse.

Monsieur Jean-François LECLERCQ adjoint à l'urbanisme rappelle que les demandes d'urbanisme doivent être actualisées par le dépôt en mairie des déclarations de début et d'achèvement de travaux qui sont deux démarches obligatoires, ces formulaires seront joints aux dossiers des demandes.

De même, faire un état des lieux de la voirie et de l'environnement avant le début des travaux est une obligation et a été intégrée dans les demandes de permis de construire.

En ce qui concernant les clôtures, elles doivent être achevées dans un délai de 2 mois maximum.

## **TRAVAUX**

Monsieur le maire informe que la commune a investi dans du matériel neuf pour son service technique (débroussailleuse, tronçonneuse, saleuse, souffleuse, cuve à gazole ...)

Afin de faciliter les travaux relatifs à l'inventaire forestier national, un arrêté de la préfecture autorisant des agents habilités, à pénétrer sur les propriétés publiques et privées situées sur les communes du département.

Des travaux effectués par DICT sont à venir : date de début des travaux le 6 mars 2017 chemin de la Maribelle pour des travaux GRT GAZ (remplacement coffret télémessure PC + regard).

Les assurances des propriétaires des 2 véhicules incendiés route de Marivaux en fin d'année dernière vont être recontacté afin de connaître l'avancé des dossiers. Il sera demandé ensuite à la société TPE des devis pour la remise en état du bitume.

Madame Sophie Boucher Conseillère municipale expose le projet d'engagement de la Commune dans l'étude groupée de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement des cimetières portée par le Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse.

Cela se passera en 2 étapes, concernant la première partie subventionnée : une personne du PNR viendra sur place et fera des propositions sur l'aménagement du cimetière et sur son entretien en général.

Dans un second temps le PNR pourrait prendre en charge les travaux si la commune le souhaite, mais dans ce cas elle devra s'acquitter des frais à engager pour ces travaux.

L'ossuaire est terminé, son financement passera sur le budget 2017. L'objectif de cette construction est de conserver les ossements des concessions abandonnées.

## **CIMETIERE**

Suite à une erreur sur le plan du cimetière, la famille HUOT accepte de céder les 50 cm qui leur avaient été accordé à tort sur leur emplacement, à la famille SIMOUNET dont le caveau est accolé.

Au regard du plan du cimetière qui apparait peu fiable, un devis a été demandé à un cabinet de géomètre, ce devis s'élève à la somme de 1932 €. Devis accepté. Un géomètre viendra faire des relevés en vue de la réalisation d'un nouveau plan.

Madame Sophie Boucher demande s'il est possible de prévoir une journée pour que le service technique récupère les pierres qui se trouvent dans le cimetière. Monsieur le maire propose de mettre les pierres sculptées où sont gravés des noms, le long du mur du cimetière et les pierres neutres pourraient être utilisées pour faire des bancs.

Il serait également souhaitable que l'ancien caveau soit nettoyé ainsi que l'ancien ossuaire et le monument aux morts

## **DELIBERATIONS/FINANCES**

Délibération faisant suite à un arrêté interdépartemental portant projet d'accord de fusion du syndicat mixte **SIVOA** et du syndicat mixte du **SIBSO** (syndicat mixte du bassin supérieur de l'orge) approbation du Conseil.

Délibération cimetièrre : Engagement de la Commune dans l'étude groupée de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement des cimetièrre portée par le Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse. La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération périscolaire : Recrutement de 2 agents vacataires pour des cours d'anglais

Délibération de la CCPL : modification de ses statuts

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal le vote de principe de deux délibérations

Pour la première, Il s'agit de déclarer d'utilité public l'allée du château qui est déjà en espace réservé sur le PLU ainsi que le terrain le jouxtant. L'allée serait utilisée entre autres lors du marché de noel afin de créer des flux de circulation qui aujourd'hui sont très compliqués au regard du nombre de visiteurs. Mais aussi plus globalement sur la circulation en général, qu'il s'agisse de déplacements en véhicule, à pied ou à vélo.

A ce sujet Monsieur le maire a rencontré le propriétaire du château en fin d'année en vue de lui proposer de passer une convention avec la commune. A ce jour il n'y a pas eu de retour du propriétaire.

Le principe de cette délibération est approuvé à la majorité avec 1 voix contre et 2 voix d'abstention.

La deuxième délibération, concerne la déclaration d'utilité publique d'une bande de terrain appartenant au domaine du château se situant au bout de la rue des Bezelles à côté du terrain déjà acquis par la commune. Cela permettrait un accès plus sécurisant à la station d'épuration évitant ainsi un accès à celle-ci par la départementale, avec tous les inconvénients que cela engendrerait entre autre des dépôts sauvages.

La proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

## **CCAS**

Le voyage à Malte arrive à grands pas, le départ est prévu pour le 25 mars.

La sortie à Evry pour visiter la cathédrale n'a totalisé à ce jour que 9 inscriptions, cela est peu pour mobiliser le car communal. Afin de maintenir cette sortie, Il pourrait être envisagé de faire du covoiturage.

Le 11 et 12 mars aura lieu le salon vins et fromages. Un planning est affiché à la petite ferme vous permettant de vous inscrire si vous souhaitez aider aux différentes tâches à effectuer tout au long du week-end. Un mail sera envoyé aux bénévoles.

## **CAISSE DES ECOLES**

Les enfants sont rentrés de Vendée samedi où ils étaient partis en classe transplantée.

Monsieur le maire remercie très chaleureusement les enseignants pour le bon déroulement et la très bonne organisation de cet évènement. Tout le monde était très content.

Le coût par enfant était de 450 euros. Les familles ont participé à hauteur de 150 euros lorsqu'elles n'avaient qu'un enfant. De 250 € pour 2 enfants et de 360 € pour trois enfants. La différence a été prise en charge par la caisse des écoles.

Chaque classe est désormais équipée d'une tablette numérique

Madame Isabelle REVERET Conseillère Municipale pose la question concernant la moquette dans les salles de classe que certains parents et enseignants souhaitent remplacer par un revêtement plastique.

Monsieur le maire précise que durant la classe transplantée, une shampoineuse a été louée pour nettoyer la moquette d'une classe et qu'à l'occasion des vacances d'été toutes les classes seront nettoyées de la même façon.

Les séances piscine pour les enfants du CP au CM2 ont repris le 28 février.

Les sessions des TAP anglais ont débuté pour les maternelles et les cycles 2 et 3. Cela se passe très bien.

La photocopieuse de l'école est en panne, un réparateur est passé, des devis sont en attente.

Une formation pour l'agent en charge de la restauration scolaire est programmée durant les vacances d'avril. Formation concernant la méthode HACCP qui est une méthode sur les principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments.

Monsieur le maire précise qu'il n'y a pas d'inquiétude concernant l'effectif de l'école pour la rentrée de septembre. L'année a commencé avec un effectif de 53 élèves qui aujourd'hui est passé à 60 élèves

Monsieur le maire informe également qu'un gendarme est venu dans le cadre du plan Vigipirate donner des conseils concernant la sécurité à l'école.

A cet effet, une grille fabriquée par Monsieur Lecouteux que Monsieur le maire remercie beaucoup, a été posée sur le côté de la porte d'entrée de l'école primaire et des barreaux non occultant aux fenêtres de l'école maternelle côté rue.

La prochaine réunion de la Caisse des écoles aura lieu le 16 mars prochain.

## **COMITE DES FETES**

La soirée fado s'est très bien passé environ 140 personnes étaient présentes

Quelques dates à retenir :

→ Le 23 mars, nettoyage de printemps. Il s'agit de deux circuits de randonnée ayant pour objectif de nettoyer essentiellement les bas-côtés des routes. En partenariat, dans le cadre de l'opération «Essonne propre » le département fournit les gants et les sacs.

→ Le 22 avril aura lieu la bourse aux vêtements

→ Le 5 mai une soirée sur les textes d'aimé Césaire porté par un chanteur et 2 musiciens. Un diner caraïbes devrait être servi avant le spectacle.

→ Le 19 mai le printemps des poètes

→ Les 17 et 18 juin la Fête médiévale

→ Le 24 juin spectacle sur les lisières

## **SALLES MUNICIPALES**

Monsieur Leclercq informe que suite à un incident lors d'une location, il sera désormais demandé aux locataires de parafer chaque page, de signer le contrat et le règlement des salles qui seront refondu en un document unique. De plus il précise que louer avec des prête-noms pour bénéficier du tarif Janvrinois est strictement interdit. De surcroit lorsque cette location est utilisée pour organiser des soirées à but lucratif. S'il est prouvé que des personnes louent les salles sous le nom d'un habitant de Janvry la caution sera encaissée.

A ce propos, Monsieur le maire rappelle que les locations des salles et des gites financent en partie les impôts locaux. Par ailleurs, il faut que les locataires des salles restent vigilants notamment concernant les lumières qui restent parfois allumées tout un week-end. Si ce fait se répétait trop régulièrement, un forfait de 50 € pourrait être demandé aux locataires pour couvrir les frais d'électricité.

## **LOGEMENTS COMMUNAUX**

Face aux problèmes récurrents de chauffage rencontrés dans 3 logements communaux, Monsieur le maire rencontrera prochainement les locataires afin de faire un point avec eux.

## **DIVERS**

Une formation « premiers secours » pour tous les agents municipaux va être prochainement programmée.

La médecine du travail n'étant pas venue depuis 2011 à Janvry, un courrier de relance lui sera prochainement adressé.

Mr le maire ayant été interpellé par certains habitants concernant les heures autorisées pour réaliser les travaux extérieurs bruyants ou plus généralement les nuisances sonores le week-end et les jours fériés, propose de fixer comme créneaux horaires de 9h à 18h le samedi et de 10h à 12h le dimanche pour réaliser ces travaux. Approbation du conseil.

Par ailleurs, Monsieur le maire rappelle qu'avec les beaux jours qui arrivent il est recommandé de faire attention aux fumées des barbecues trop envahissantes en direction des voisins et que respecter toutes ces consignes permettent de conserver des relations de bonne qualité.

Le maire de Briis sous forges a récemment fait la proposition que le multi accueil de Gometz devienne une crèche parentale. Une discussion sur ce sujet est engagée à la CCPL (Communauté de Communes du Pays de Limours)

Le prochain Conseil Municipal est fixé le mardi 21 mars à 20h30 en mairie

La séance est levée à 11h45